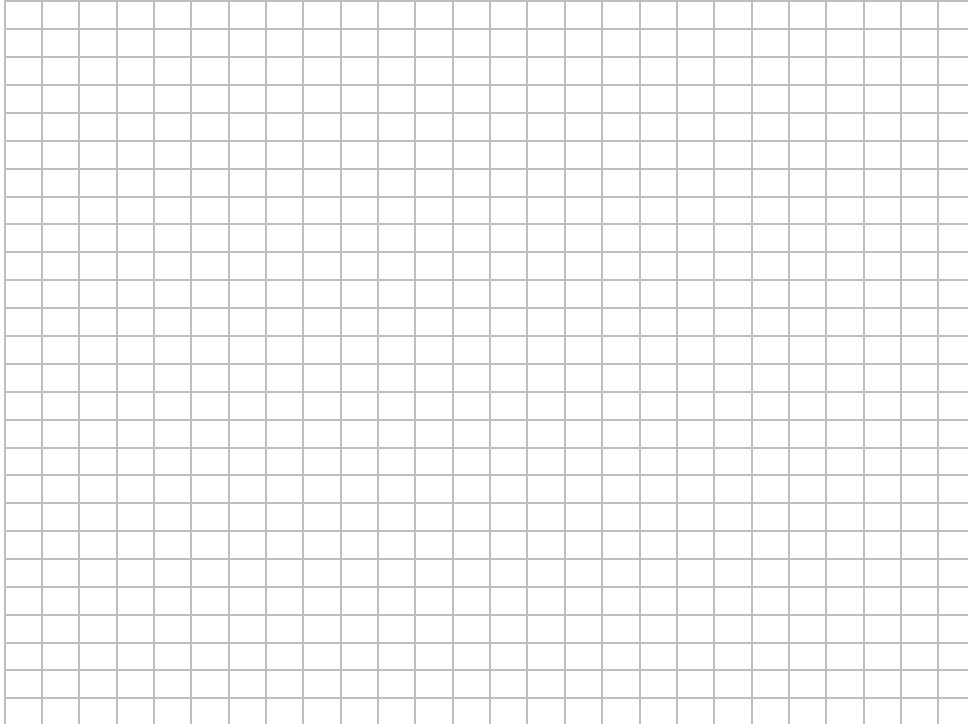


5. PLAN DE LA TERRASSE OU DE L'ODP

Faire un croquis et mentionner :

- La largeur de l'enseigne
- La largeur du trottoir
- L'implantation avec la cote des installations souhaitées



6. PIECES A FOURNIR

Pour chaque demande, le dossier devra comporter les pièces suivantes :

- ✓ Des photographies de la façade, et des mobiliers souhaités.
- ✓ Un extrait d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au registre de la chambre des métiers et de l'artisanat datant de moins de trois mois (La mention « vente à emporter et à consommer sur place » sera exigée pour toute demande d'autorisation de terrasse dès lors que le demandeur ne dispose pas d'une licence de débits de boissons).
- ✓ Le cas échéant, la licence de vente de boissons au nom du demandeur pour l'établissement concerné ;
- ✓ Une attestation d'assurance de moins de trois mois concernant une activité sur le Domaine Public (terrasse et autres dispositifs liés aux activités commerciales permanentes).
- ✓ Un RIB ou un RICE.

7. DEMANDE ET ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

J'ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'installer sur le domaine public les objets cités dans la présente demande.

Vous trouverez en annexe les pièces complémentaires demandées.

J'ai pris bonne note qu'après autorisation, tout article faisant l'objet de ma demande sera facturé.

C'est pourquoi en cas de renonciation à l'installation du mobilier énuméré ci-dessus, je m'engage à prévenir par courrier les services de la Ville de Villefranche-sur-Saône.

J'ai bien noté également qu'en cas de non-paiement des droits de place, il ne me sera pas possible d'obtenir le renouvellement de mon autorisation.

Enfin, je m'engage à respecter l'arrêté relatif aux terrasses.

Fait à Villefranche-sur-Saône,
Le

Le demandeur,